



Commune de la LA HAGUE

Avis de publicité relatif à la mise à disposition d'emplacements en vue d'une activité commerciale de restauration à emporter dans le cadre du festival La rue Bucolique

Dans le cadre de sa programmation artistique, la commune de la Hague organise la 20^{ème} édition du festival La Rue Bucolique qui se déroulera à : LE TOURP MAISON DE LA HAGUE sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue, les **samedi 8 et dimanche 9 août 2026 à partir de 15h.**

Dans ce cadre, la mairie de la Hague met à disposition des emplacements afin d'accueillir des commerces de restauration non sédentaires de type :

- **Restauration rapide à emporter (cuisine végétan, Tacos, burgers, frites, salades composées, sandwiches, frites...)**
- **glaces**
- **rôtisserie**
- **crêpes...**

Le présent avis de publicité vise à informer les opérateurs économiques de la procédure de sélection préalable mise en œuvre par la commune, conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les critères de sélection des offres permettront de garantir un égal traitement des candidats potentiels.

Une dizaine d'emplacements seront mis à disposition dans la cour du Manoir du Tourp sur la commune déléguée d'Omonville-la-Rogue selon les modalités suivantes :

- **Véhicules devront être inférieurs à 2m63 de hauteur et 2m50 de largeur.**
- **Les véhicule ou les stands retenus resteront sur place les 2 jours**
- **L'installation des véhicules ou/et des stands sera effectuée le samedi entre 13h30 et 14h30**

Caractéristiques de l'occupation du domaine public :

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle est accordée à titre temporaire du **08/08 à partir de 14h au 09/08/2026 jusqu'à 23h45**
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).
- L'occupation du domaine public est assujetti au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par une délibération du conseil municipal.

Dépôt des candidatures :

Le candidat devra déposer un dossier complet comprenant :

- La fiche de renseignements techniques jointe dûment complétée

- Extrait Kbis en cours de validité
- Carte professionnelle de commerçant non sédentaire (valable 4 ans)
Ou titre provisoire en cours de validité
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP) ou un diplôme de cuisinier le cas échéant pour les activités de vente de produits préparés et camion restaurant (food-truck) sauf pour les traiteurs et métiers de bouche (bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, proposant des plats)
- Photocopie d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- La carte de résident temporaire ou un titre de séjour et une pièce d'identité pour les commerçants étrangers

Le dossier comprendra une présentation détaillée du projet, l'activité exercée : les produits proposés, la nature de la structure envisagée et son esthétique, Cette présentation devra être complétée par un visuel de l'installation et d'un descriptif des pratiques respectueuses de l'environnement et donc ecoresponsable dans la gestion et l'exploitation (utilisation de matériaux durables et recyclables, limitation des déchets...).

Le candidat s'engage à être assidu sur la période de manière à assurer une continuité de service

Critères d'attribution :

L'autorisation d'occupation du domaine public sera attribuée par le maire de la Hague avec toutes les garanties de transparence et d'impartialité en fonction :

- De la qualité des produits proposés : seront particulièrement étudiés la qualité des produits (frais et locaux, respectueux de la saisonnalité)
- Du type de produits proposés (diversification). Le maire pourra attribuer en priorité un emplacement à un commerçant exerçant une activité qui ne serait pas représentée sur le festival ou de manière insuffisante.
- Du critère environnemental. Une attention particulière sera portée au respect de la politique menée au titre du développement durable : pratiques respectueuses de l'environnement et donc ecoresponsable dans la gestion et l'exploitation (utilisation de matériaux durables et recyclables, limitation des déchets, le choix de circuits courts)

En cas d'expression d'intérêt concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet **avant le 26 mai 2026, 16h** auprès de la mairie de la Hague à l'adresse suivante :

Mairie de La Hague,
8, rue des Tohagues - BP217
Beaumont-Hague
50442 La Hague cedex

Ou
à l'adresse électronique suivante :
courrier@lahague.com

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser au Pôle Culturel Michel CANOVILLE auprès de Mme Isabelle DUVAL Tél. : 02.33.01.93.75 ou à l'adresse électronique suivante : iduval@lahague.com